

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|---|--|
| M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15 | M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20 |
| M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas | Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe | M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul |
| M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck | M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique |
| M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques | Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30 |
| M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15 | M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max |
| M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05 |
| Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda | M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan |
| M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre | M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35 |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35 | M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth |
| Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic | M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien |
| M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine | M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques |
| M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel | Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne |
| Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles | M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard |
| | Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime |

LA SEANCE EST OUVERTE

LE PROJET D'ADMINISTRATION DE LA CUB - ADOPTION

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Nous arrivons à une étape primordiale de concrétisation de la conduite du changement engagée il y a un an. Ce processus a mobilisé de nombreux agents de la communauté urbaine. Le livre blanc qui a été rédigé fait place à l'expression des attentes des uns et des autres, dans le désir partagé d'un service public efficace. A la suite de ce livre blanc, des groupes de travail ont fait des propositions concrètes pour répondre à ces attentes.

Toute cette démarche a été portée par un comité de pilotage composé d'élus communautaires et, à chacune de ses grandes étapes, a été présentée au bureau. Elle conduit aujourd'hui au Projet d'administration.

Pourquoi un Projet d'administration ?

La CUB a des missions confiées par le législateur et mises en œuvre par le conseil communautaire. Elle conduit des politiques publiques adoptées par les élus communautaires, elle produit et gère au quotidien des services publics. Son efficacité et sa technicité sont reconnues. Alors, pourquoi un projet d'administration ? On peut y voir quatre raisons.

En premier lieu, toute organisation a besoin de s'interroger sur ce qu'elle fait : pourquoi elle le fait, comment elle fait. Même si elle trouve dans son histoire tous les motifs de satisfaction de sa réussite, les évolutions de l'environnement et les nouveaux enjeux l'invitent à ces interrogations. Les agents de la CUB peuvent être fiers de tout ce qui a été fait et bien fait, ils le seront encore plus en montrant leur capacité à s'adapter aux nouvelles attentes des communes et de leurs habitants ainsi qu'aux nouveaux enjeux du territoire.

Les agents de la Cub sont attachés au service public et les valeurs du service public font partie de la communauté urbaine. Parce que le rôle de l'administration change et parce que ses méthodes de travail évoluent, ces valeurs ont besoin d'être constamment adaptées et actualisées. Dans le projet d'administration, cette relecture prend la forme d'ambitions auxquelles les agents sont collectivement appelés à répondre. C'est la deuxième raison.

La volonté politique de territorialiser l'action et l'administration communautaires constitue la troisième bonne raison du projet d'administration. Cette territorialisation n'est pas nouvelle à la CUB ; elle existe déjà. Mais elle doit prendre un nouvel essor et concerner l'ensemble des domaines d'intervention. Elle ne consiste pas seulement à créer des directions territoriales, mais aussi à développer de nouvelles manières de travailler mettant l'accent sur l'approche plus globale des problèmes et des solutions, mettant au cœur de nos pratiques le partenariat construit avec les communes. Le nouvel organigramme répond à cet objectif.

Le livre blanc est la quatrième raison : il fait un large écho aux attentes en matière de gestion des ressources humaines. Et le projet d'administration donne des orientations fortes : il reconnaît la place des hommes et des femmes comme une richesse que la CUB doit prendre soin de préserver et de développer.

Le projet d'administration qui est soumis à votre examen se compose d'un document central, qui fixe les ambitions et les axes de progrès de l'administration communautaire, et de trois annexes :

- une note d'organisation des services qui définit des grands principes d'organisation, présente le nouvel organigramme des services de la CUB, en central et en territoires (avec la création de 4 directions territoriales), ainsi que le périmètre d'intervention de toutes les entités – Direction, Mission ou Service – identifiées au sein de cet organigramme ;
- une note détaillant la territorialisation des services, à la fois quant à son périmètre et à ses modalités de mise en œuvre ;
- Une note de présentation des postes à créer dans le cadre de la nouvelle organisation.

Ce projet a été présenté pour avis en commissions Nouvelle Gouvernance et Fonctionnement et administration générale, en comité de pilotage Conduite du changement, ainsi qu'en comité technique paritaire le 29 juin 2010.

Une fois cette délibération adoptée par le Conseil, la nouvelle organisation entrera en vigueur de manière effective une fois tous les directeurs nommés, soit à partir du premier novembre 2010. Elle se mettra progressivement en place à partir de la fin de l'année 2010, notamment en ce qui concerne les directions territoriales.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-19, ses articles L5215-19 et L5211-10

VU l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU l'avis du CTP du 29 Juin 2010

VU le projet d'administration, dont ses annexes, ci-joint

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les élus ont souhaité, à travers l'accord de coopération, une organisation de la Communauté urbaine « adaptée à la proximité »

CONSIDERANT QUE le projet d'administration proposé constitue une réponse adaptée à cette préoccupation

DECIDE

Article unique : Le Projet d'administration de la Communauté Urbaine est adopté

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparentés, M. PUJOL et Mme DELATTRE s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 AOÛT 2010

PUBLIÉ LE : 27 AOÛT 2010

M. FRANÇOISE CARTRON